

**Direction régionale des finances publiques
de la Réunion**

7, avenue André Malraux CS 21015
97744 St Denis Cedex 9

**DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX FISCAL
EQUIPES DE RENFORT**

**L'administrateur des Finances publiques, gérant intérimaire de la direction régionale
des Finances publiques de La Réunion**

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 6 avril 2016 portant désignation de M. Marc VAN-BELLE, administrateur des Finances publiques, en qualité de gérant intérimaire de la direction régionale des Finances publiques de La Réunion à compter du 17 avril 2016 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
SINCERE Fabienne	Inspectrice	15 000 €	10 000 €
THURIES Daniel	inspecteur	15 000 €	10 000 €
ANDRIAMAHATRATRA Jocelyn	Contrôleur	10 000 €	8 000 €

DAMOUR Mireille	Contrôleur	10 000 €	8 000 €
LAN CHIN Rose-May	Contrôleur	10 000 €	8 000 €
ROCHE Gilbert	Contrôleur	10 000 €	8 000 €
MAILLOT Marie Gaëlle	Agent	2 000 €	-
FARDEL Sophie	Agent	2 000 €	-

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de la Réunion.

Fait à Saint -Denis le 17 avril 2016



Marc VAN-BELLE